news.belgium

30 avr 2021 -18:36

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2021

Financement des projets de bien-être pour les détenus par la Régie du travail pénitentiaire

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire, en ce qui concerne le financement des projets de bien-être pour les détenus.

Le projet vise à apporter une modification à l'arrêté royal du 13 septembre 2004 déterminant les activités de la Régie du travail pénitentiaire (Cellmade) afin d'y insérer une base réglementaire qui permette à la Régie du travail pénitentiaire de financer des projets de bien-être pour les détenus.

En effet, depuis 2008, la Régie finance des projets qui ont pour but l'amélioration des conditions de détention des détenus, comme l'aménagement d'installations de sport au sein des préaux des prisons, la mise en place d'activités culturelles ou encore la mise en place de groupes de suivi pour les assuétudes. Ces activités sont déterminées dans l'arrêté royal du 13 septembre 2004, mais le financement des projets visant à améliorer le bien-être des détenus n'était pas clairement repris dans ce texte.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Dounia Boumaaza Porte-parole (FR) +32 483 85 98 20 dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere Porte-parole (NL) +32 479 44 93 29 edward@teamjustitie.be

